



TARIFS

2020/
2021

SERVICE ENFANCE JEUNESSE
ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES

LES SEQUENCES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE lundi, mardi, jeudi, vendredi

(les horaires varient selon les horaires d'écoles) :

Matin de 7h30 à 8h30 ou 9h00 = 1 séquence

Soir de 16h00/16h30/17h00 à 18h30 = 1 séquence

Restauration scolaire sur le temps méridien de 11h30/12h00 à 13h30/14h00
= 1 séquence + part fixe repas et charges de 3.60€

POUR BIEN COMPRENDRE :

TARIFICATION A L'ACTE PERISCOLAIRE AVEC TAUX D'EFFORT				
	TAUX EFFORT	Plancher à l'unité	Plafond à l'unité	Part fixe unité de repas
accueil matin et soir par Séquence horaire (moyenne 1.5 h)	0,245%	1,20 €	3,30 €	-----
Séquence temps méridien (Moyenne 2h00)	0,275%	1,20 €	3,30 €	3,60 €

Exemples :

➤ La somme des revenus mensuels de mon foyer est de 1200 € soit QF environ 400. J'ai un seul enfant à charge. Je pose mon enfant de 11h30 à 13h30 sur le temps méridien. Il est donc présent une séquence et prendra un repas.

Méthode de calcul : 400 QF (selon les revenus de mon foyer) x 0.275% = 1.10 €.

Le taux plancher s'applique 1.20 € pour une séquence.

Temps méridien = 1 séquence plancher + 1 part fixe (repas et charges) = 1.20+3.60 = **4.80 € par jour**

➤ La somme des revenus mensuels de mon foyer est de 4800 € soit un QF d'environ 1600. J'ai un seul enfant à charge. Je pose mon enfant de 11h30 à 13h30 sur le temps méridien. Il est donc présent une séquence et prendra un repas.

Méthode de calcul : 1600 QF x 0.275 % = 4.40 €. Le plafond s'applique = 3.30 €

Temps méridien = 1 séquence plafond + 1 part fixe (repas et charges) = 3.30 + 3.60 = **6.90 € par jour**

➤ La somme des revenus mensuels de mon foyer est de 1950€ soit un QF d'environ 650. J'ai deux enfants à charge. Je pose mes enfants le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30. Ils seront donc présents chacun sur deux séquences et ne prendront pas de repas.

Méthode de calcul : 650 QF x 0.245 % = 1.59€.

Matin et soir pour 2 enfants = 2 séquences x 2 enfants = (1.59 € la séquence matin + 1.59 la séquence soir)

x 2 enfants = **6.36€ par jour pour deux enfants.**

➤ La somme des revenus mensuels de mon foyer est de 2640 € soit QF 880. J'ai trois enfants à charge. Je pose mes enfants le midi et le soir. Ils seront donc présents le midi avec un repas et le soir.

Méthode de calcul : 880 QF (selon les revenus de mon foyer) x 0.245 % (soir) = 2.16 €.

Le taux plafond ne s'applique pas soit 2.16 € pour une séquence.

Une séquence soirée pour 3 enfants = 3 x 2.16€ = 6.48 €

Méthode de calcul : 880 QF (selon les revenus de mon foyer) x 0.275 % (midi) = 2.42 €.

Le taux plafond ne s'applique pas soit 2.42 € pour une séquence du midi

Un midi pour 3 enfants = 3 x (2.42 + 3.60 €) = 18.06 €

Total soir et midi = 18.06 € + 6.48€ = **24.54€ par jour pour 3 enfants.**